

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLERS-ALLERAND
Séance du 16 décembre 2024**

Le 9 décembre 2024, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 16 décembre 2024 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et quatre, le 16 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Clément GOELDEL, Didier De AMORIN, Gaëlle FLOCH, Éric GIRARDIN, Julien RONDET, Dimitri BOUVIER, Dominique PATEIRON.

Absent excusé :

Stéphane JEANTY qui donne pouvoir à Dimitri BOUVIER

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Quorum : 11 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

23/2024 : Autorisation au maire à incorporer un bien sans maître dans le domaine de la commune, à signer l'acte et tout document s'y rapportant.

24/2024 : Embauche d'un agent de maintenance suite à un accroissement d'activité

25/2024 : Aménagement et rénovation de la rue de la Tuilerie

26/2024 : Aménagement et rénovation des rue André Faubert et Saint Nicolas

27/2024 : Autorisation au maire à signer l'avenant de la société Eurovia

28/2024 : Délibération budgétaire modificative n°2

29/2024 : Coupes de bois dans la forêt communale - État d'assiette 2025

30/2024 : Autorisation au maire à demander une subvention au Grand Est

Informations diverses.

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance et annonce au conseil le décès de M. Thierry DESIRA maire de Villers aux Nœuds, un hommage lui sera rendu mercredi lors du prochain conseil communautaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter une délibération pour une demande de subvention auprès du département au titre des amendes de police pour le financement du feu tricolore.

31/2024 : Autorisation au maire à demander une subvention au titre des amendes de police auprès du département pour le déplacement du feu tricolore de Montchenot.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

23/2024 : Autorisation au maire à incorporer un bien sans maître dans le domaine de la commune, à signer l'acte et tout document s'y rapportant.

Le maire explique aux conseillers que deux parcelles C360 et C361 situées ruelle du Prés des Chats sont présumées sans maîtres. La procédure d'incorporation dans le domaine communale se fait en 4 étapes :

- État de situation du recouvrement des taxes foncières
- Arrêté du maire constatant qu'un bien est présumé sans maître après avis de la commission des impôts.
- Délibération autorisant l'incorporation du bien dans le domaine de la commune
- Rédaction d'un acte administratif pour acter l'incorporation et à transmettre à la DDFIP

Les deux parcelles représentent une superficie de 1268 m² et la valeur estimée est de 1€ du m² soit 1268 €.

La commission des impôts qui s'est réunie le 11 décembre a donné un avis favorable et l'arrêté constatant la vacance des biens a été publié le 13 décembre.

Le maire demande aux conseillers d'adopter la délibération permettant l'incorporation des biens dans le domaine communal et d'afficher le procès-verbal en mairie.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

24/2024 : Embauche d'un agent de maintenance suite à un accroissement d'activité

Mme Dominique Bouxin, agent territorial en charge de l'entretien des locaux municipaux, est absente pour cause de maladie depuis plusieurs mois et il n'y a aucune perspective de reprise de son emploi. Mme Bouxin reste titulaire de son poste. Afin de pouvoir procéder à l'embauche d'une personne en contrat à durée déterminée, le Centre de Gestion nous demande de prendre une délibération pour accroissement temporaire d'activité.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

25/2024 : Aménagement et rénovation de la rue de la Tuilerie

Une délibération doit être prise et transmise à la Communauté Urbaine du Grand Reims pour demander la réfection de la voirie de la rue de la Tuilerie afin de l'inscrire dans le programme d'investissement voirie du pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims pour les années 2027 à 2031. Cette programmation pluriannuelle est révisable et actualisable annuellement.

En attendant l'adoption de ce plan pluriannuel, la commune a demandé des travaux d'entretien. D'autre part une réunion d'actualisation du tableau vert sera programmée en janvier pour faire le bilan des voiries à retirer du tableau vert et celles devant y être incorporées.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

26/2024 : Aménagement et rénovation des rue André Faubert et Saint Nicolas

Une délibération a été votée lors du dernier conseil pour la rénovation des réseaux dans ces deux rues et a été transmise à la Communauté Urbaine du Grand Reims. Il est également nécessaire de prendre une délibération pour demander la réfection de la voirie pour 2025-2026.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

27/2024 : Autorisation au maire à signer l'avenant de la société Eurovia

La commission des appels d'offres a examiné l'avenant n°1 proposé par C3i et a émis un certain nombre de réserves concernant les variantes aux structures. La commission ne comprend pas que la prestation des feux tricolores et le rabotage des îlots n'aient pas été intégrés au marché.

En conséquence le maire propose aux conseillers de signer l'avenant N°1 en retirant l'article 15 « variante aux structures » d'un montant de 44 878,85 € HT. Le montant total de l'avenant s'établit à 157 952, 66 € HT dont 50 486 € HT à la charge du département.

Soit 107 468, 66 € HT à la charge de la commune.

Les conseillers espèrent toutefois que le déroulement chantier ne rencontrera pas d'autres modifications importantes entraînant un alourdissement du budget total prévu au marché.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2
APPROBATION À LA MAJORITÉ

28/2024 : Délibération budgétaire modificative n°2

Cette délibération a pour but de permettre l'inscription des créances non recouvrées au budget 2024 d'un montant 91,33 €. Le maire demande à la commission des finances de prévoir d'apurer ces créances avec le vote du budget 2025.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
APPROBATION À L'UNANIMITÉ

29/2024 : Coupes de bois dans la forêt communale - État d'assiette 2025

Le maire donne lecture de l'état d'assiette 2025 communiqué par l'Office National des Forêts : Parcelle 9,2 : ensemencement et parcelles 2,3 et 4,1 : améliorations.

Le maire demande au conseil l'autorisation d'engager les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

30/2024 : Autorisation au maire à demander une subvention au Grand Est

La région Grand Est propose d'aider les communes de 500 à 1500 habitants en attribuant des subventions au titre du « Pacte pour la Ruralité » avec un plafond de 12 000 € de subvention pour un montant engagé de 40 000 €.

Le maire demande au conseil l'autorisation de faire les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

31/2024 : Autorisation au maire à demander une subvention auprès du Département au titre des amendes de police pour le déplacement du feu tricolore de Montchenot.

Le montant de déplacement du feu tricolore n'ayant pas été inclus dans le marché initial, le maire demande au conseil l'autorisation de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Département.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

• Situation de l'activité de la régie communale 2024 :

Dépenses : 214,35 € (divers matériels)

Recettes : 1 960 € (concessions cimetière, affouage, Reims Activ'Eté)

• Inscription de la commune au programme « Commune Nature » 2025 :

Sous le patronage de la région Grand Est et des agences de l'Eau Seine Normandie et Rhin Meuse, l'objectif de la démarche « Commune Nature » vise à amplifier la suppression de tous traitements chimiques en zones non agricoles et notamment dans les communes et structures gestionnaires d'espaces publics. Au travers du dispositif Commune Nature, les communes et structures s'engagent à une gestion plus verte des voiries, des espaces publics, des espaces de promenade ou encore des espaces verts.

Le règlement sera étudié plus en détail avant de demander la participation de la commune.

• Chemins du vivant : parcelles de la Petite Barbarie

Le dépôt de craie situé sur la parcelle 66 n'ayant pas été retiré, la préparation du sol a dû être différée.

• Commission des appels d'offres pour la Bibliothèque :

Les dossiers sont en cours d'examen et la commission procèdera à l'audition de 4 candidats en janvier.

• Demande de révision du PLU :

Demande d'un propriétaire de la rue des prés Bonnet pour une révision du PLU afin de rendre constructible une parcelle située en zone naturelle. Le conseil à l'unanimité propose de ne pas y répondre favorablement.

- **Dératisation :**

La campagne 2024 s'est déroulée le 12 décembre. Le contrat avec la Camda datant de 1984 est à renouveler et à actualiser pour améliorer le service (3 passages par an). Il faut également prévoir la destruction des chenilles processionnaires à l'ancienne station d'épuration.

- **Pièges pour frelons asiatiques :**

Proposition pour la commune de participer à la lutte de destruction des frelons asiatiques dangereux et destructeurs des abeilles en installant des pièges sur la commune. Le diaporama de présentation communiqué par le pôle est transmis à tous les conseillers.

- **Alimentation des Fontaines :**

Des travaux sont à prévoir pour rénover l'arrivée d'eau de la fontaine du pré des chats, la canalisation actuelle étant défectueuse.

QUESTIONS DIVERSES

- **Démontage des guirlandes de Noël:**

Samedi 18 janvier à 9 heures

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 h 10

La date du prochain conseil sera fixée en fonction des prochaines échéances des délibérations à voter en janvier 2025.



